

## ***Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication***

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la Sous-direction des affaires juridiques du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel [www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques](http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques) où sont mises à disposition et régulièrement actualisées des données chiffrées et des séries longues statistiques sur la culture et la communication.

### **Pour en savoir plus :**

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) → Sites thématiques → Études et statistiques → Les études et statistiques du ministère de la Culture → Statistiques culturelles

Directeur de la publication : Loup Wolff

Responsables de la publication : Edwige Millery, Laure Turner

Rédacteur et rédactrices :

Jean-Cédric Delvainquière, Edwige Millery, Claire Thoumelin, Laure Turner

Fabrication : Transfaire, 04250 Turriers

*En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.*

# Pratiques, usages et consommations

Éducation artistique et culturelle en milieu scolaire .....	4
Consommations culturelles des ménages .....	8
Tourisme et culture .....	14
Langue française et langues de France .....	20

# Éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

## La majorité des écoliers et collégiens participent à une action ou à un projet d'éducation artistique et culturelle

Au cours de l'année 2018-2019, près de trois élèves sur quatre ont bénéficié d'au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : 80 % dans le premier degré et 59 % au collège. Cette part est stable par rapport à l'année précédente.

Au-delà du nombre d'élèves touchés, l'importance de l'EAC dans le premier degré se mesure également au nombre de projets pour 100 élèves, plus important qu'au collège. En école maternelle et élémentaire, le nombre de projets pour 100 élèves est de 3,2 ; en collège, il est de 1,8. Un tel écart suggère que non seulement les écoliers bénéficient plus souvent que les collégiens d'actions et de projets d'éducation artistique et culturelle mais que, de surcroît, ils le sont par davantage de projets.

Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment au nombre d'élèves (les écoles et les collèges de petite taille réussissent à toucher une part plus importante de leurs élèves), à leur profil social (davantage de collégiens en éducation prioritaire sont touchés) et à la présence d'un coordinateur ou d'un référent à l'éducation artistique et culturelle.

## La sortie ou visite culturelle est l'activité la plus répandue

Outre les actions et projets d'éducation artistique et culturelle, la plupart des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec celle-ci. Parmi ces activités, ce sont les sorties ou visites culturelles qui sont les plus répandues en écoles maternelles et élémentaires comme au collège (respectivement dans 90 % et 98 % des cas). En école, les ateliers de pratiques artistiques et les chorales sont proposés dans plus de six écoles sur dix. Au collège, les chorales, les voyages scolaires à dimension culturelle ou artistique, tout comme les rencontres avec des artistes ou avec des professionnels de la culture concernent plus de sept établissements sur dix. À l'opposé, certaines activités particulièrement rares sont proposées par moins de 5 % des établissements scolaires : les clubs de jeu vidéo, d'écriture, de mathématiques, scientifiques et multimédias, les résidences de professionnels de la culture et les orchestres dans le premier degré, et les clubs de jeu vidéo au collège (tableau 1).

## Des partenariats fréquents avec des structures ou des acteurs culturels

Plus de huit écoles et neuf collèges sur dix sont engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique et culturel. Ils sont plus répandus dans les écoles de grande taille (+ 9 points par rapport aux écoles de petite taille), dans les écoles élémentaires (+ 7 points par rapport aux écoles maternelles) ou dans celles situées en milieu urbain (+ 6 points). Par ailleurs, la présence d'un coordinateur de l'éducation artistique et culturelle est positivement corrélée à l'existence de partenariats (+ 6 points également). Au collège, les partenariats sont notamment plus fréquents dans le secteur public (+ 11 points par rapport au secteur privé).

Le partenariat le plus fréquent que ce soit en école ou au collège est contractualisé avec un musée ou un lieu d'exposition (dans plus de 4 écoles et collèges sur 10). Les autres parte-

naires principaux des écoles sont les bibliothèques ou médiathèques, les artistes ou collectifs d'artistes, les cinémas ou les salles de spectacles. Pour les collèges, ce sont les bibliothèques ou médiathèques, les artistes ou collectifs d'artistes, les compagnies de théâtre ou de danse, les salles de spectacles ou les salles de cinéma (tableau 2).

### À la différence du premier degré, les collèges se distinguent par une surreprésentation des filles dans certaines activités comme les clubs de danse, de théâtre ou les chorales

Dans le premier degré, où une activité réunit en moyenne 90 élèves (un grand nombre d'entre elles associant de fait tous les élèves d'une école), la répartition entre filles et garçons est équilibrée. On compte en effet autant de filles que de garçons qu'il s'agisse de l'activité chorale ou média (journal, radio, etc.). En effet, la participation des élèves à ces activités ne repose pas sur le volontariat. La situation est différente au collège où deux types d'activités se distinguent : les activités non électives (sorties ou visites culturelles, rencontres avec des artistes, voyages scolaires, rencontres avec des professionnels de la culture, etc.), qui concernent plusieurs groupes ou classes si l'on en juge par le nombre moyen d'élèves concernés (en moyenne 130), et les activités électives (chorales et l'ensemble des clubs ou ateliers thématiques), qui s'organisent en général sur la base du volontariat, au sein de groupes de taille plus réduite (la plupart des clubs et ateliers rassemblent environ 25 élèves). Si les premières s'effectuent selon le principe de la mixité scolaire, dans les secondes, la part de filles et de garçons investis dans ces activités peut varier significativement. Ainsi, les clubs de danse sont composés à 85 % de filles, les chorales à 70 %, les clubs théâtre à 65 %, tandis que les clubs de jeux vidéo comptent une majorité de garçons. Certains clubs accueillent des groupes mixtes, non seulement les ciné-clubs, les clubs multimédias ou audiovisuels et les clubs de jeux de société mais aussi les clubs scientifiques et mathématiques (tableau 3). On peut noter que les clubs de science, électifs, sont mixtes : ce résultat peut surprendre dans la mesure où les carrières scientifiques, depuis les études supérieures, sont plutôt masculines, bien que les filles obtiennent jusqu'au bac de meilleurs résultats en sciences que les garçons<sup>1</sup>. Cependant, le fait que les filles sont plus investies que les garçons dans la majorité des clubs et ateliers thématiques, et dans une moindre mesure dans les clubs de science pourrait corroborer un désinvestissement progressif des filles pour la science<sup>2</sup>.

#### Pour en savoir plus

- Claire THOUMELIN et Mustapha TOUAHIR, *L'Éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019, état des lieux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2020-3, 2020 [à paraître]

1. Christian BAUDELLOT et Roger ESTABLET, *Quoi de neuf chez les filles ?*, Paris, Nathan, 2007.

2. Christine DÉTRETZ et Claire PILUSO, « La culture scientifique, une culture au masculin ? », dans Sylvie OCTOBRE (sous la dir. de), *Questions de genre, questions de culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », 2014.

**Tableau 1 – Part des établissements proposant chaque type d'activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2018-2019**

En %

	Écoles	Collèges
Sorties ou visites culturelles	90	98
Ateliers de pratique artistique	68	66
Chorale	63	92
Rencontres avec un ou des artistes	57	89
Accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement	53	60
Rencontres avec un ou des professionnels de la culture	52	78
Voyage à dimension culturelle ou artistique	35	81
Galerie d'établissement	26	22
Média (journal, radio, etc.)	14	57
Club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.)	13	41
Club de jeux de société	11	50
Résidence d'artiste ou de collectif d'artistes	9	21
Club danse	7	32
Club théâtre	7	59
Club multimédia ou audiovisuel	3	20
Résidence de professionnels de la culture	3	5
Club scientifique	2	37
Club d'écriture	2	28
Orchestre	2	30
Club mathématique	1	22
Club de jeux vidéo	0	3
Ciné-club	Sans objet	19

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.  
 Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 90 % des écoles et 98% des collèges déclarent avoir proposé une ou plusieurs sorties ou visites culturelles.

Source : DEPP, Ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

**Tableau 2 – Partenaires d'action artistique et culturelle des écoles et collèges en 2018-2019**

En %

Partenaire	Écoles	Collèges
Musée, lieu d'exposition	42	47
Bibliothèque, médiathèque	35	40
Cinéma	27	32
Artistes ou collectif d'artistes (musicien, chanteur, plasticien, designer, photographe, vidéaste, etc.)	26	40
Salle de spectacle	25	37
Monument historique	21	29
Conservatoire ou école de musique, de théâtre ou de danse	20	21
Compagnie de théâtre ou de danse	18	39
Centre culturel	13	21
Auteur ou collectif d'auteurs (écrivain, scénariste, auteur de bande dessinée, etc.)	7	21
Compagnie de cirque, d'arts de la rue	7	7
Centre d'art, fonds régional d'art contemporain	5	12
Orchestre	4	11
Ludothèque	4	5
Métier d'art (céramiste, vitrailiste, facteur d'orgue, etc.)	3	4
Centre d'archives	2	11
Radio, journal local ou autre média	1	13
Entreprise culturelle (jeux vidéo, restauration du patrimoine, etc.)	1	4
Fondation (mécénat privé)	0	3

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.  
 Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 42 % des écoles et 47 % des collèges déclarent un partenariat avec un musée ou lieu d'exposition.

Source : DEPP, Ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 3 – Nombre moyen d'élèves et part de filles par activité en 2018-2019

Unités et %

	Écoles		Collèges	
	Nombre moyen d'élèves par activité	Part de filles (%)	Nombre moyen d'élèves par activité	Part de filles (%)
Résidence d'artiste ou de collectif d'artistes	80	51	71	59
Voyage à dimension culturelle ou artistique	68	51	95	50
Chorale	108	50	36	70
Ateliers de pratique artistique	87	50	47	55
Rencontres avec un ou des professionnels de la culture	91	50	109	52
Sorties ou visites culturelles	98	50	199	52
Galerie d'établissement	96	50	227	51
Résidence de professionnels de la culture	89	49	82	59
Rencontres avec un ou des artistes	78	49	95	54
Accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement (spectacle, exposition)	109	49	160	52
Média (journal, radio, etc.)	72	48	34	58
Club danse			26	85
Club théâtre			25	65
Club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie etc.)			26	60
Club d'écriture			25	58
Orchestre			28	55
Club mathématique			44	52
Club de jeux de société			50	50
Ciné-club			58	49
Club scientifique			26	49
Club multimédia ou audiovisuel			29	47
Club de jeux vidéo			24	39

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.  
 Note : pour les clubs, ces questions n'ont été posées que dans les collèges.  
 Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, dans le premier degré, l'activité chorale bénéficie en moyenne à 108 élèves dont 50 % de filles. Au collège, l'activité touche 36 élèves en moyenne dont 70 % sont des filles.

Source : DEPP, Ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

# Consommation culturelle des ménages

## En 2018, la consommation des ménages progresse à un rythme peu soutenu

En 2018 selon l'Insee<sup>1</sup>, la dépense de consommation des ménages<sup>2</sup> décélère (+ 0,9 %, après + 1,4 % en 2017 et + 1,8 % en 2016) (tableau 1). Son évolution est nettement inférieure au rythme d'avant-crise (+ 2,4 % en moyenne par an entre 2000 et 2007), mais similaire à celui d'après-crise (+ 0,9 % par an de 2008 à 2018). Cette évolution s'inscrit dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation décroît très légèrement en 2018 (+ 0,7 %, après + 0,8 % en 2017), en dépit d'une évolution relativement soutenue pour la période post-crise (+ 0,1 % en moyenne par an depuis 2008, contre + 1,7 % entre 2000 et 2007). L'évolution 2017-2018 est similaire une fois déduites les dépenses pré-engagées<sup>3</sup>.

En 2018, les dépenses en hôtels-café-restaurants (+ 4,3 %), en transports (+ 1,6 %) et en logement (+ 1,4 %) sont les principaux moteurs de la croissance en volume de la consommation, malgré la hausse de leurs prix. À l'inverse, les boissons alcoolisées et le tabac (- 3,8 %), ainsi que l'alimentation (- 0,7 %) et l'habillement (- 2,6 %) se replient nettement. Les autres produits, dont les produits culturels, contribuent plus modérément aux évolutions de la consommation.

## Les dépenses culturelles continuent de progresser sauf celles de la presse, des livres et de la papeterie

En 2018, la dépense en loisirs et culture reste assez dynamique en volume (+ 1,5 %, après + 1,6 % en 2017 et + 1,6 % en 2016) dans un contexte de hausse des prix modérée pour ces postes (+ 0,5 %, après + 0,3 % en 2017). Alors que la consommation en services culturels et récréatifs<sup>4</sup> progresse (+ 2,6 % en volume, après + 3,5 % en 2017), celle consacrée à l'achat de presse, livres et papeterie continue de se replier (- 4,0 % en volume, après - 3,7 % en 2017 et - 3,5 % en 2016).

---

1. Cette section et certains éléments qui suivent sont issus de la publication de l'Insee « En 2018, la consommation des ménages ralentit plus fortement que le pouvoir d'achat », coll. « Insee Première », n° 1757, juin 2019.

2. La dépense est exprimée en volume, c'est-à-dire aux prix de l'année précédente pour gommer l'effet des variations des prix. La dépense de consommation des ménages se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé et d'éducation restant à leur charge. La consommation effective des ménages inclut les dépenses directement financées par la collectivité : c'est la somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables des administrations publiques (APU) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

3. Les dépenses pré-engagées sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Ces dépenses comprennent notamment les dépenses liées au logement, y compris les loyers imputés et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers.

4. Cette classe comprend les services fournis par les : cinémas, théâtres, opéras, salles de concert, music-halls, cirques, spectacles de son et lumière ; musées, bibliothèques, galeries d'art, expositions monuments historiques, parcs nationaux, jardins zoologiques et botaniques, aquariums ; location de matériel et accessoires pour la culture, tels que téléviseurs, cassettes vidéo, etc. ; télédiffusion et radiodiffusion, en particulier les droits de licence pour les équipements de télévision et les abonnements aux chaînes de télévision ; services de photographes tels que le développement de films, traitement de l'impression, agrandissement, portrait, photographie, photographie de mariage, etc.

Au sein des services culturels et récréatifs, les services culturels (+ 1,2 %) progressent moins que les services récréatifs et sportifs (+ 4,8 %). La baisse de la consommation de presse, livres et papeterie reste surtout liée au repli de la consommation de journaux et publications périodiques (– 7,0 % par an depuis trois ans), dont les prix, par ailleurs, continuent d’augmenter (+ 4,6 % en 2018). La consommation de livres diminue aussi en 2018 (– 2,2 %, après – 1,5 % en 2017), malgré une hausse très modeste des prix (+ 0,5 %).

### De fortes réallocations entre les postes de dépenses de consommation sur longue période

Sur une période de trente ans, les évolutions notables s’opèrent d’abord à la fin des années 1990 avec la croissance des activités de sorties et de pratiques en amateur (théâtre, concert, musées et autres activités culturelles, activités créatives) et, dans le même temps, le développement de la consommation de bouquets de télévision et radio, puis de DVD et Blu-Ray, et le recul de la consommation de CD et de presse quotidienne (graphique 1). On observe dans un deuxième temps, à la fin des années 2000, le repli des dépenses pour les revues et périodiques, l’accentuation de la baisse de la consommation de journaux, le recul de la consommation de musique sur support physique et l’arrivée du téléchargement de titres et albums sur internet et mobile.

Au total, le poids de la presse dans la consommation des ménages s’est réduit de plus de moitié en trente ans, passant de 1,0 % en 1988 à 0,4 % en 2018 ; celui du livre (0,2 % en 2018) également, bien que dans une mesure moindre. La part des services récréatifs et sportifs a progressé au niveau de celle des services culturels (0,7 %, graphique 2). Ceux-ci sont restés dynamiques depuis la fin des années 1990 sous l’influence du développement des activités de sortie et créatives.

### La dépense en communication portée par la poursuite du maillage du passage à la fibre

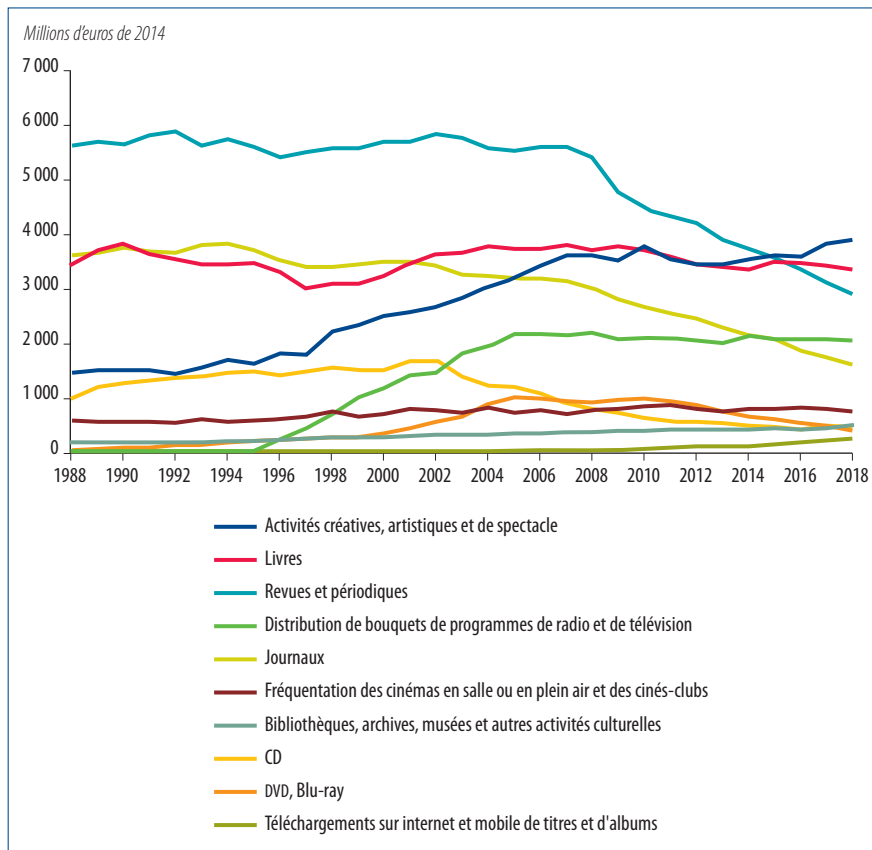
La dépense en communication reste dynamique en volume (+ 2,8 %, après + 2,9 % en 2017 ; tableau 1), alors que les prix continuent de diminuer (– 2,0 %, après – 3,9 % en 2017). La dépense des ménages en télécommunications progresse de 1,8 % en volume, après + 2,0 % en 2017, portée par la poursuite du maillage du passage à la fibre. À l’inverse, la dépense des ménages en distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision se replie en volume (– 1,0 %, après + 0,5 % en 2017), notamment du fait de la chute des abonnements à certaines chaînes privées.

#### Pour en savoir plus

- XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

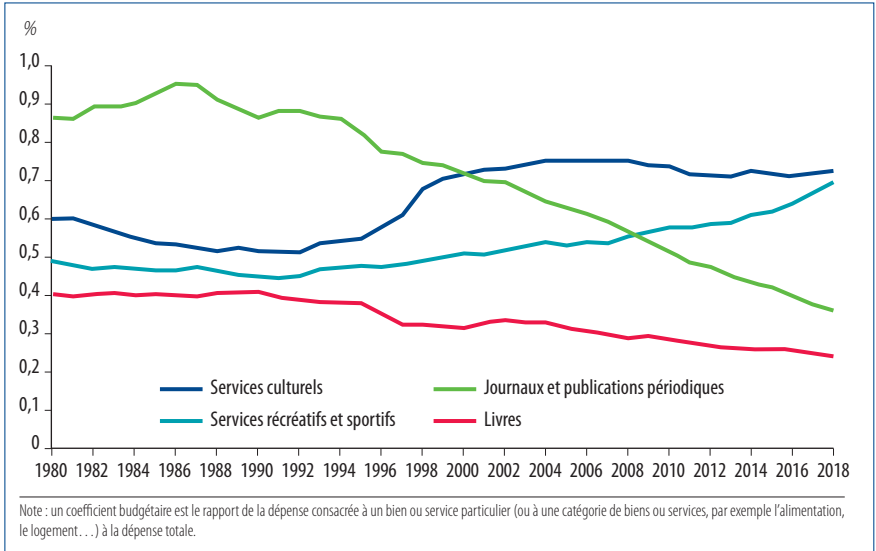


**Graphique 1 – Consommation effective des ménages par produit en volume aux prix de l'année précédente chaînés, 1988-2018**



Source : Comptes nationaux - Base 2014, Insee

**Graphique 2 – Coefficients budgétaires de la consommation effective des ménages par fonction aux prix courants, 1980-2018**



Source : Comptes nationaux - Base 2014, Insee

Tableau 1 – Évolution de la consommation des ménages par fonction, 2005-2018

	Poids dans la valeur de la consommation effective (%)	
	2005	2018
<b>Consommation effective des ménages, dont :</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Dépense de consommation des ménages</b>	<b>76,0</b>	<b>74,9</b>
<b>Alimentation et boissons non alcoolisées</b>	<b>10,1</b>	<b>10,0</b>
Produits alimentaires	9,3	9,1
Boissons non alcoolisées	0,8	0,9
<b>Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants, dont :</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>
boissons alcoolisées	1,3	1,3
tabac	1,3	1,3
<b>Articles d'habillement et chaussures</b>	<b>3,7</b>	<b>2,8</b>
<b>Logement, chauffage, éclairage</b>	<b>18,4</b>	<b>20,0</b>
<b>Équipement du logement</b>	<b>4,2</b>	<b>3,6</b>
<b>Santé</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>
<b>Communication, dont :</b>	<b>2,6</b>	<b>1,8</b>
services de télécommunications	2,2	1,4
<b>Loisirs et culture, dont :</b>	<b>7,1</b>	<b>6,0</b>
appareils électroniques et informatiques	1,6	0,8
services culturels et récréatifs	2,0	2,1
<i>Services récréatifs et sportifs</i>	0,5	0,7
<i>Services culturels</i>	0,8	0,7
<i>Jeux de hasard</i>	0,7	0,7
presse, livres et papeterie	1,3	0,9
<i>Livres</i>	0,3	0,2
<i>Journaux et publications périodiques</i>	0,6	0,4
<i>Imprimés divers</i>	0,1	0,0
<i>Papeterie et matériel de dessin</i>	0,3	0,2
<b>Éducation</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Hôtels, cafés et restaurants</b>	<b>5,1</b>	<b>5,7</b>
<b>Autres biens et services, dont :</b>	<b>9,2</b>	<b>9,2</b>
soins personnels	2,0	1,9
action sociale	1,4	1,5
assurances	2,9	3,2
Sifim <sup>1</sup>	0,8	0,4
<b>Correction territoriale</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 1,1</b>
<b>Dépense de consommation des ISBLSM<sup>2</sup></b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>
<b>Dépense de consommation des APU<sup>3</sup>, dont :</b>	<b>21,4</b>	<b>22,1</b>
<b>Santé</b>	<b>9,6</b>	<b>10,2</b>
<b>Éducation</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>
<b>Action sociale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>
<b>Logement</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>

1. Services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

2. Dépense de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages.

3. Dépense de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

En % et milliards d'euros

	Évolution en volume (%)			Évolution en prix (%)			Valeur 2018 (en milliards d'euros)
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
	1,8	1,4	0,9	0,1	0,8	1,2	1 628,8
	1,8	1,4	0,9	0,2	0,8	1,5	1 219,8
	1,1	0,4	-0,7	0,8	1,0	1,9	162,2
	1,1	0,2	-0,9	0,9	1,0	2,0	148,0
	1,3	2,7	1,4	-0,5	0,5	1,0	14,2
	0,0	-0,8	-3,8	0,4	1,6	6,8	46,0
	0,8	0,0	-0,9	0,7	0,6	0,9	21,1
	-1,0	-2,1	-7,6	0,1	2,7	14,2	21,6
	-0,5	1,4	-2,6	0,1	0,1	0,2	44,9
	1,4	0,7	1,4	0,1	0,9	1,3	325,0
	2,2	2,1	0,3	-0,4	-0,3	-0,9	58,8
	2,0	-1,3	1,1	-0,9	0,0	0,0	49,2
	0,0	2,9	2,8	-1,0	-3,9	-2,0	29,4
	-1,9	2,0	1,8	0,8	-3,3	-1,3	23,1
	1,6	1,6	1,5	0,4	0,3	0,5	97,8
	3,8	-3,9	1,8	-2,7	-2,8	-2,7	13,3
	2,5	3,5	2,6	0,4	1,2	1,2	33,7
	5,2	3,9	4,8	0,4	2,3	1,7	11,3
	-0,2	3,0	1,3	1,0	0,8	1,5	11,8
	3,0	3,7	2,0	-0,2	0,4	0,2	10,6
	-3,5	-3,7	-4,0	1,9	1,6	2,0	14,1
	0,0	-1,5	-2,2	-0,2	0,4	0,5	3,9
	-7,0	-7,1	-6,9	4,5	3,6	4,6	5,8
	-6,5	-2,3	-5,4	2,7	2,5	1,0	0,7
	-0,5	-0,5	-1,1	-0,1	-0,3	-0,3	3,7
	1,0	6,9	-0,2	0,6	0,9	1,3	5,9
	2,0	5,3	4,3	1,6	1,6	2,3	93,5
	-0,4	2,6	0,5	1,4	0,3	-0,3	150,4
	2,0	0,3	-0,6	0,1	0,3	0,4	30,9
	-0,6	-0,5	0,0	2,2	1,2	0,2	24,8
	-0,9	3,7	-0,2	2,5	-0,2	-0,6	52,0
	-1,8	4,0	3,4	-2,1	-5,1	-9,5	5,9
	-23,1	30,9	-1,5	0,0	1,1	2,1	-17,1
	1,6	1,5	1,3	0,7	0,8	0,2	48,7
	1,9	1,6	0,8	-0,4	0,8	0,5	360,3
	3,9	3,2	1,9	-1,1	-0,6	-0,1	165,5
	0,9	0,2	0,6	-0,1	2,7	1,2	101,5
	-1,2	0,1	-0,1	0,7	1,4	1,4	55,8
	1,1	0,9	-6,8	0,2	0,2	-0,7	14,7

Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2014/beps, Ministère de la Culture, 2020

# Tourisme et culture

## La France première destination du tourisme mondial

En 2018, la France métropolitaine a accueilli 70 millions de touristes européens et 19 millions de touristes extra-européens (soit un peu plus de 2 millions de plus qu'en 2017, pour 597 millions de nuitées), auxquels s'ajoutent 120 millions d'excursionnistes étrangers. Les visiteurs internationaux dans les territoires ultramarins sont estimés à plus de 300 000 touristes étrangers (tourisme de séjour, hors croisiéristes et plaisanciers). À titre de comparaison, l'Espagne et les États-Unis, deuxième et troisième destinations mondiales, ont accueilli, respectivement, 83 et 80 millions d'arrivées internationales cette même année. Les voyageurs et excursionnistes internationaux en France ont généré plus de 66 milliards d'euros de recettes.

## Forte composante culturelle de l'attractivité touristique : les sites culturels attirent près d'un touriste étranger sur deux en 2018

Au-delà des ressources culturelles patrimoniales préservées et valorisées (musées, monuments et sites culturels), des événements culturels (festivals) et de la création artistique contemporaine, la culture, dans toutes ses dimensions matérielle et immatérielle, y compris la gastronomie et globalement l'art de vivre à la française participent de l'identité du pays, contribuent à son rayonnement et entrent en ligne de compte dans le choix de destination touristique. En 2018, 49 % des touristes internationaux déclarent avoir pratiqué la visite de sites culturels, un niveau proche de 2017 (51 %) mais en baisse par rapport à 2016 (60 %).

L'attractivité touristique se traduit par une part élevée de visiteurs étrangers dans les institutions culturelles les plus fréquentées, au point que la fréquentation totale de nombreux sites, monuments et musées, ou festivals, est parfois directement liée au tourisme (graphique 1). Ainsi, c'est une part importante des recettes de ces établissements qui dépend directement de la conjoncture touristique internationale. D'autres activités y sont également sensibles, comme les activités gastronomiques et œnologiques pratiquées par 31 % des touristes étrangers.

## Un visiteur sur cinq des lieux de mémoire des conflits contemporains en France est un touriste international

2018 marque la dernière année du cycle commémoratif du centenaire de la Grande Guerre (1914-1918), qui a généré sur cette période un surcroît de fréquentation en matière de tourisme de mémoire. Celui-ci se définit par la visite de sites liés aux conflits contemporains qui ont marqué le territoire, soit principalement la Première et la Seconde Guerre mondiale. En 2018, selon les chiffres du ministère des Armées, les 314 sites de mémoire recensés ont reçu 13,7 millions de visites, dont 3,2 millions du fait de visiteurs internationaux. Ce tourisme est dynamique, le nombre d'entrée a progressé de + 7 % par rapport à 2017 et le nombre de visiteurs étrangers de + 5 %. Les quatre régions septentrionales françaises, Normandie, Hauts-de-France, Grand Est et Île-de-France, qui ont été les principaux théâtres de combats des conflits du xx<sup>e</sup> siècle concentrent 85 % du total des entrées métropolitaines. Le cimetière américain d'Omaha, à Colleville-sur-Mer en Normandie, est le site de mémoire le plus fréquenté en France (1,5 million d'entrées en 2018).

## Les vacances également propices aux activités culturelles des Français

La culture entre également en ligne de compte dans le choix de destination des touristes nationaux et constitue l'une de leurs activités touristiques, en particulier la découverte du patrimoine culturel pour un quart des touristes français. Ainsi, pour une majorité de visiteurs de lieux patrimoniaux, les visites s'effectuent lors de déplacements ou de voyages, et les vacances conduisent à l'intensification des visites pour les publics réguliers et occasionnels. Seuls 20 % des visiteurs français déclarent effectuer ces visites de monuments, musées ou expositions dans leur région d'habitation.

## Le tourisme est plus souvent considéré comme une opportunité économique que comme une menace pour la culture

D'après l'étude commanditée par la direction générale Éducation, jeunesse, sport et culture de la Commission européenne en 2017 sur l'attitude des Européens à l'égard du patrimoine culturel, le tourisme n'est considéré comme une menace pour le patrimoine que par un Français sur trois, un peu moins que la moyenne européenne (37 % pour les 28 pays) ; la culture et le patrimoine en particulier ne sont pas pour autant réduits à leur seule dimension touristique : les Français sont majoritaires (60 %, un peu plus que la moyenne européenne : 56 %) à penser que le patrimoine culturel n'est pas davantage destiné aux visiteurs extérieurs qu'aux citoyens résidents ; dans tous les cas, les trois quarts des personnes interrogées conviennent que le patrimoine culturel et les activités liées créent des emplois (pour 74 % des Français et 79 % des Européens).

## 2,6 milliards d'euros de dépenses des touristes étrangers et français pour les activités culturelles en 2018

La part des dépenses touristiques consacrées à la culture (musées, spectacles et autres activités culturelles) représente près de 1,7 % des dépenses totales des touristes (hors hébergement touristique non marchands). La croissance des dépenses touristiques s'est poursuivie en 2018, à un rythme un peu moindre qu'en 2017 toutefois (+ 4,8 % entre 2017 et 2018 contre + 7 % entre 2016 et 2017). Les dépenses en services culturels ont connu une évolution identique.

## Une conjoncture touristique nationale un peu moins favorable en 2018-2019 après le rattrapage de 2017-2018

Alors que l'année 2017 et le début de 2018 se caractérisaient par un rattrapage après la baisse de la fréquentation touristique générale et de celle des sites culturels en particulier liée aux attentats de 2015 et 2016, le reste de l'année 2018 a connu une progression plus modérée ; les premières tendances observées pour 2019 signalent un recul de la fréquentation étrangère (- 3 % de nuitées dans des établissements d'hébergement touristique par rapport à 2018<sup>1</sup>) que peine à compenser la progression du tourisme des résidents (+ 3 %). Le poids des nuitées des non-résidents dans le total des nuitées en France (30 %) est inférieur à la moyenne européenne (47 %).

Au deuxième trimestre 2018, plusieurs mouvements de grève affectent les transports, aériens et surtout ferroviaires. À la fin de l'année, le mouvement social dit des « gilets jaunes » à partir du mois de novembre 2018 se traduit par de nombreuses manifestations chaque samedi auxquelles s'est ajoutée la mobilisation contre le projet de réforme des retraites à la fin de l'automne 2019, entraînant de fortes perturbations dans les transports, en Île-de-France en

1. À partir de janvier 2019 toutefois, les touristes dont le pays de résidence n'était pas connu ne sont plus classés automatiquement dans les non-résidents, mais dans une nouvelle catégorie « pays non connu », ce qui peut entraîner une baisse du nombre de nuitées comptabilisées des non-résidents. L'impact de cette modification se limiterait à un point d'évolution.

## La délicate mesure de la fréquentation touristique des sites et événements culturels

Pour les statistiques du tourisme, l'Enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) réalisée par la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances et la Banque de France permet d'établir le chiffrage global des visiteurs étrangers (non-résidents) en France et un premier niveau de description de leurs activités déclarées durant leur séjour. La connaissance des touristes étrangers qui fréquentent les sites et les événements culturels repose aussi sur leur dénombrement établi à partir de l'identification de leur origine géographique (pays), remontant des établissements culturels. Les touristes et excursionnistes résidents sont également susceptibles d'un dénombrement similaire, à partir de l'identification de leur région ou de leur département de résidence (code postal).

Les données ainsi produites sur les publics touristiques, étrangers comme résidents, fréquentant les lieux et les événements culturels apparaissent à la fois peu détaillées (en matière d'activités réalisées durant les séjours) et souvent incomplètes. Seule une partie des établissements culturels réalise les dénombrements en question. Ces derniers reposent souvent sur la mobilisation des personnels d'accueil et peuvent ne pas couvrir la totalité des visiteurs (billets groupés ou pass, visiteurs exonérés non comptabilisés, achats *via* Internet, jours de gratuité générale, etc.). L'information à partir de la billetterie peut s'avérer inopérante pour des lieux ou événements « ouverts » et gratuits (en l'absence de contremarques). Enfin, des estimations peuvent être produites à partir d'enquêtes par sondage auprès des visiteurs. Cette pluralité des systèmes de comptage rend l'agrégation des données assez délicate.

D'autres méthodes de comptabilisation ou d'estimation, à partir des informations de géolocalisation automatique des mobiles téléphoniques par exemple, ou des autres traces électroniques issues de l'utilisation de certaines applications mobiles, demeurent encore à un stade exploratoire et nécessitent toujours de croiser les données avec celles des sources plus traditionnelles afin de corriger les différents biais dont pâtissent encore ces nouvelles sources d'information, même si leur exploitation apparaît potentiellement prometteuse.

particulier. Tout au long de cette période, ces événements semblent avoir plutôt impacté le tourisme des résidents en 2018 et la fréquentation touristique étrangère en 2019, plus particulièrement à Paris et en Île-de-France. Ils ont notamment entraîné la fermeture récurrente de nombreux établissements culturels ainsi que l'annulation de spectacles et de festivals.

## Le ministère de la Culture contribue à hauteur de 890 millions d'euros à l'ensemble de l'effort financier direct de l'État en faveur du tourisme

La participation directe et indirecte des différents ministères à la politique de soutien au tourisme, récapitulée à chaque loi de finances dans le document de politique transversale « Politique du tourisme », inclut celle du ministère de la Culture à la valorisation touristique du patrimoine de la France et de sa culture et à son rayonnement. L'effort global de l'État en faveur du tourisme a été évalué à 5,2 milliards d'euros pour 2020 dans le projet de loi de finances, auxquels il convient d'ajouter les dépenses (nettes des concours reçus de l'État) des collectivités territoriales et des opérateurs institutionnels locaux (comités régionaux et départementaux du tourisme, offices du tourisme, syndicats d'initiative), ainsi que de l'Union européenne. Pour 2020, les crédits de paiement du budget du ministère de la Culture consacrés aux patrimoines (programme 175), ainsi qu'une partie de ceux de ses autres programmes (programme 186, Recherche culturelle et culture scientifique), sont comptabilisés au titre des dépenses de l'État concourant à la politique du tourisme, pour près de 890 millions d'euros, soit 17 % du total. Ces montants prévisionnels ne tiennent pas compte des crédits publics supplémentaires mobilisés à la suite de la crise liée à la Covid survenue au cours de l'année 2020, pour soutenir les secteurs d'activités les plus impactés. Le secteur du tourisme comme celui de la culture ont particulièrement souffert du confinement,

de l'arrêt des déplacements internationaux ainsi que des limitations tenant aux mesures sanitaires telles que : l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes ou la limitation du public dans les lieux culturels (salles de spectacle, cinémas, musées et monuments...).

Enfin, en 2018, le secteur de la culture, limité aux musées et monuments historiques, représenterait près de 8 % du total des investissements touristiques marchands et non marchands en France, soit 1 milliard d'euros sur plus de 14 milliards d'euros, d'après les prévisions chiffrées par l'agence de développement touristique de la destination France, Atout France.

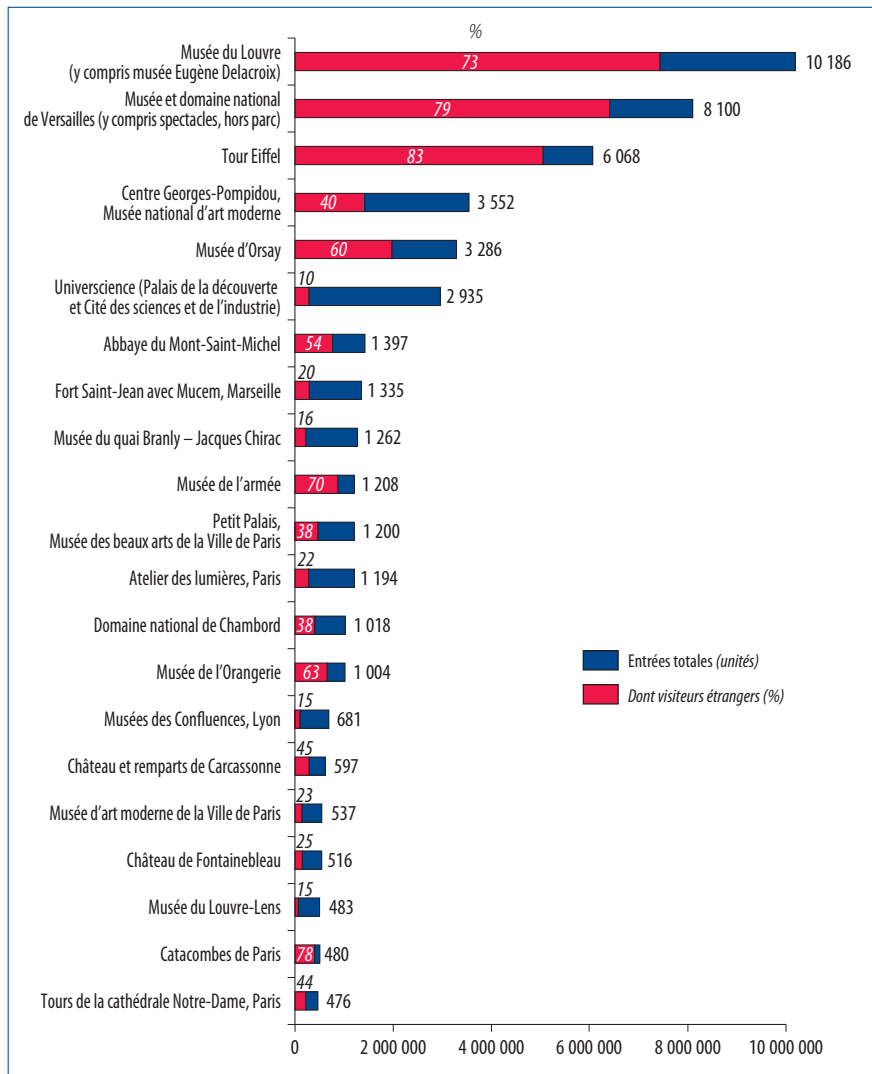
### Pour en savoir plus

- Direction générale des entreprises, « Plus de 89 millions de touristes étrangers en France en 2018 », ministère de l'Économie et des Finances, *Le 4 pages de la DGE*, n° 88, juillet 2019 : <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/4-pages-ndeg88-plus-de-89-millions-de-touristes-etrangers-france-2018>
- Matthieu WYCKAERT, « 13,7 millions d'entrées dans les lieux de mémoire des conflits contemporains en 2018 », ministère des Armées, Observatoire économique de la Défense (SGA/DAF/OED), EcoDef, n° 131, juillet 2019 : [https://www.defense.gouv.fr/content/download/562641/9716252/EcoDef%20131\\_2.pdf](https://www.defense.gouv.fr/content/download/562641/9716252/EcoDef%20131_2.pdf)
- Sandra HOIBIAN, Anne-Laure MÉSENGE, Charlotte MILLOT, Emmanuelle LALLEMENT, Joséphine DEZELLUS, Jasmina STEVANOVIC, « La visite des musées, expositions et monuments en 2018 », Crédoc pour le ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Note de synthèse, février 2019 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoEtudes/Les-lieux-de-patrimoine-continuent-d-attirer-les-Francais-en-particulier-les-jeunes>
- Direction générale des entreprises, Groupe Caisse des dépôts, Direction générale des patrimoines/Ministère de la Culture, « La valorisation touristique des monuments historiques. Étude de faisabilité relative au développement d'équipements touristiques marchands au sein des sites patrimoniaux en France », ministère de l'Économie et des finances – ministère de la Culture, mai 2018 : [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/etudes-et-statistiques/Analyses/2018-patrimoine-touristique.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/Analyses/2018-patrimoine-touristique.pdf)
- Direction générale Éducation, jeunesse, sport et culture, « Le patrimoine culturel », Eurobaromètre spécial 466, Union européenne, 2017 : <https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/80884>
- Direction générale des Entreprises, « La croissance de la consommation touristique en France se confirme en 2018 », ministère de l'Économie et des Finances, *Le 4 pages de la DGE*, n° 91, décembre 2019 : <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/4-pages-ndeg91-la-croissance-de-la-consommation-touristique-france-se>
- Insee Informations rapides, « Au troisième trimestre 2019, la fréquentation touristique croît à un rythme modéré (+ 1,3 % sur un an) », Fréquentation touristique dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs en France métropolitaine, troisième trimestre 2019, n° 2019-295, 14 novembre 2019 : [http://hr-infos.fr/wp-content/uploads/2019/11/IR-TOURISME-T3\\_.pdf](http://hr-infos.fr/wp-content/uploads/2019/11/IR-TOURISME-T3_.pdf)
- Eurostat, « Le nombre de nuitées dans l'UE a augmenté de 2,4 % », Premières estimations du tourisme dans l'UE en 2019, Newsrelease 18/2020, janvier 2020.
- Organisation mondiale du tourisme (OMT), « Faits saillants du tourisme », édition 2019, UNWTO, novembre 2019 : <https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284421251>
- Atout France, « Les investissements touristiques en France. Tendances, projets et chiffres clés 2017-2018 », coll. Observation touristique, 12<sup>e</sup> édition du Tableau de bord des investissements touristiques, 6 novembre 2018.



**Graphique 1 – Fréquentation totale et part des touristes et excursionnistes internationaux connue ou estimée de sites culturels parmi les plus fréquentés en 2018**

Milliers et %



Note : la part des visiteurs étrangers est susceptible d'être sous-estimée, du fait des difficultés générales à connaître la nationalité des visiteurs et en particulier celle des détenteurs de pass ou des acheteurs de billets à l'avance, via Internet.

Remarque : parmi les musées, monuments et sites culturels les plus fréquentés, ne figurent pas dans ce graphique, faute d'information disponible relative à la part des entrées de visiteurs étrangers : la cathédrale Notre-Dame de Paris (rendue inaccessible à la suite de l'incendie d'avril 2019) et la basilique du Sacré-Cœur (recevant annuellement chacune plus de 10 millions d'entrées estimées au total), ni le cimetière américain d'Omaha (1,8 million) ; pour mémoire, plusieurs parcs récréatifs reçoivent un grand nombre de visiteurs, également étrangers : Disneyland Paris (près de 15 millions d'entrées), Le Puy du Fou (2 millions), le parc Astérix (1,8 million) ou le Futuroscope (1,8 million). Enfin, de très nombreuses manifestations culturelles et festivals attirent également les visiteurs étrangers, mais plus difficilement identifiables encore. Seuls les vingt premiers sites, en termes de fréquentation totale, et pour lesquels l'information est disponible, figurent dans le graphique ci-dessus ; le tableau des données, accessible en ligne sur le site des *Chiffres clés de la culture*, inclut une centaine de sites au total, inégalement renseignés toutefois.

Source : Centre des monuments nationaux ; Patrimostat, Département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture, 2020



# Langue française et langues de France

L'héritage historique de la France, la diversité de sa composition territoriale en particulier ultramarine et l'accueil sur son territoire de populations immigrées forment une large mosaïque linguistique. De la langue française, langue de la République, aux plus de 75 langues de France, les usages linguistiques témoignent d'une grande diversité au sein de la population française. En 2019, la nouvelle édition annuelle du *Petit Larousse* a intégré 150 nouveaux mots et celle du *Petit Robert 109*, signe de la vitalité de la langue française.

## Le français est la langue de la République française

La révision constitutionnelle du 25 juin 1992 a institué le français comme langue officielle de la République, et l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française dispose que la langue française est, à ce titre, la langue officielle de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Le respect de son emploi vise à garantir un droit au français à l'ensemble des citoyens français dans leur vie quotidienne (cela concerne la publicité, par exemple), au travail, dans l'accès aux savoirs, à la culture et à l'information, ce qui détermine des obligations pour les médias.

## L'outre-mer, vivier de plus de quarante langues régionales

Historiquement liées à un espace particulier, les langues dites « régionales » désignent les langues parlées sur une partie du territoire national depuis plus longtemps que le français, jusqu'à ce que celui-ci se soit imposé progressivement et que ces langues deviennent minoritaires. Pour autant, elles sont toujours vivaces, parlées et pour certaines enseignées. En outre-mer, les créoles de Guadeloupe, de Guyane, de la Martinique et de la Réunion, le mahorais de Mayotte, le mangarévien de Polynésie française ou encore les 28 langues canaques de Nouvelle-Calédonie et les langues amérindiennes de Guyane forment un ensemble de plus de quarante langues régionales.

## Occitan et langues d'oïl, basque et breton... dix-huit langues régionales en France métropolitaine

Gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin ou vivaro-alpin, six variétés forment la langue d'oc tandis que les langues d'oïl regroupent neuf langues parlées dans le nord de la France (gallo, normand, champenois, saintongeais, picard...). Plus vivaces, le basque, le breton ou le corse sont encore enseignés et participent de la culture nationale. L'article 75-1 de la Constitution française dispose que les langues régionales « appartiennent au patrimoine de la France ».

## Langues non territoriales et langues étrangères reflètent l'héritage du passé colonial et des vagues migratoires du xx<sup>e</sup> siècle

L'arabe dialectal (3 à 4 millions de locuteurs), l'arménien occidental, le judéo-espagnol, le romani et le yiddish font partie des langues de France non territoriales. Elles ont en commun

de n'être la langue officielle d'aucun État, ce qui menace les plus minoritaires d'entre elles. Par ailleurs, de nombreuses langues sont parlées par des communautés de citoyens français issus de différentes vagues migratoires, comme le portugais ou le chinois.

### **Plurilinguisme : transmettre sa langue natale pour faire vivre la diversité linguistique**

En 2018, 6,4 millions d'immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger) vivent en France hors Mayotte, soit 9,6 % de la population (tableau 1). Les descendants d'immigrés, nés d'au moins un parent ayant connu la migration, sont 7,2 millions. Francophones par leur vie en France, 6 descendants d'immigrés sur 10 pratiquent au moins une langue étrangère dans leur enfance (tableau 2). Parmi ces derniers, un tiers estiment maîtriser à l'âge adulte la langue étrangère familiale de référence, à l'oral et à l'écrit. Enfin, parmi ceux qui ont hérité pendant l'enfance d'une langue étrangère, 37 % des descendants d'immigrés parlent cette langue à leurs propres enfants.

La transmission d'une langue étrangère ou d'une langue régionale repose sur les parents. Au début des années 2000, 35 % des parents auxquels on avait transmis une langue étrangère ou régionale la parlaient avec leurs propres enfants. La rupture est plus fréquente pour les langues régionales, à l'exception de l'alsacien, que pour les langues étrangères, mais toutes reculent d'une génération à l'autre. Au début des années 2000, on compte 548 000 locuteurs pour l'alsacien, 526 000 pour l'occitan, 304 000 pour le breton, 204 000 pour les langues d'oïl, 132 000 pour le catalan, 122 000 pour le corse, 78 000 pour le platt lorrain et 44 000 pour le basque.

### **Maîtriser le français, un enjeu d'intégration citoyenne**

La maîtrise de la langue française est un enjeu particulièrement important d'intégration pour la population immigrée. Depuis la loi du n° 2016-274 relative au droit des étrangers en France, la formation linguistique minimale réglementaire proposée aux nouveaux migrants a été élargie à 240 heures.

Chaque année, lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC), différents tests permettent de mesurer à grande échelle les compétences en lecture d'une même classe d'âge de jeunes garçons et filles, au cours de leur dix-septième année. En 2015, sur 752 200 jeunes participant à la JDC en métropole, 65 200 sont en situation de difficulté de lecture, soit 9 % de l'ensemble. En outre-mer, ce sont 14 900 jeunes, soit 35 % de l'ensemble, qui sont en situation d'illettrisme. Un certain nombre d'actions en faveur de la maîtrise de la langue française sont portées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et par l'administration pénitentiaire envers les personnes détenues.

### **Le français, une langue parlée sur les cinq continents**

À la diversité linguistique du territoire français s'ajoute le rayonnement de la langue française à l'étranger. On estime à 300 millions le nombre de locuteurs de français dont 235 millions en font un usage quotidien sur les cinq continents. Le français, langue officielle dans 32 États, est la cinquième langue la plus parlée sur la planète et la seule, avec l'anglais, à l'être sur les cinq continents. Dans l'Union européenne, le français est la deuxième langue étrangère la plus pratiquée (19 %), après l'anglais (41 %) et devant l'allemand (10 %) et l'espagnol (7 %). Les locuteurs francophones sont jeunes : dans la majorité des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie, 60 % de la population a moins de 30 ans.

**Pour en savoir plus**

- Maria CANDÉA, Laélia VÉRON, « Qui a peur de la langue française ? », AOC, 4 juin 2019.
- *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 2017
- « Immigrés et descendants d'immigrés en France », coll. « Insee Références », 2012.
- Stéphanie CONDON, Corinne RÉGNARD, « Diversité des pratiques linguistiques » dans *Trajectoire et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Ined/Insee, coll. « Documents de travail », n° 168, 2010
- *Les Langues de France*, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, coll. « Références », 2010
- François HÉRAN, Alexandra FILHON et Christine DEPREZ, « La dynamique des langues en France au fil du xx<sup>e</sup> siècle », *Population et sociétés*, n° 376, février 2002
- Bernard CERQUIGLINI, *Les Langues de France*, rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication, avril 1999
- Atlas Unesco des langues en danger dans le monde : <http://www.unesco.org/culture/languages-atlas>
- La francophonie en chiffres : <http://www.francophonie.org>

**Tableau 1 – Origine géographique des immigrés présents en France en 2015**

Milliers et %

	Effectifs (milliers)	Répartition (%)	Part des moins de 30 ans (%)	Part des 60 ans et plus (%)
<b>Afrique</b>	<b>2 922</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>22</b>
Algérie	842	13	14	28
Maroc	775	12	14	26
Tunisie	287	5	14	30
Autres pays d'Afrique	1018	16	26	12
<b>Europe</b>	<b>2 172</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
Portugal	596	9	11	38
Italie	278	4	17	60
Espagne	241	4	16	56
Autres pays de l'UE	736	12	19	32
Autres pays d'Europe	321	5	33	17
<b>Asie</b>	<b>938</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
Turquie	243	4	13	17
Cambodge, Laos, Vietnam	155	2	11	36
Chine	107	2	30	9
Autres pays d'Asie	432	7	26	14
<b>Amérique, Océanie</b>	<b>388</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>15</b>
<b>Ensemble</b>	<b>6 420</b>	<b>100</b>	<b>19</b>	<b>27</b>

Champ : France.

Note : données provisoires, issues d'estimations avancées de la population.

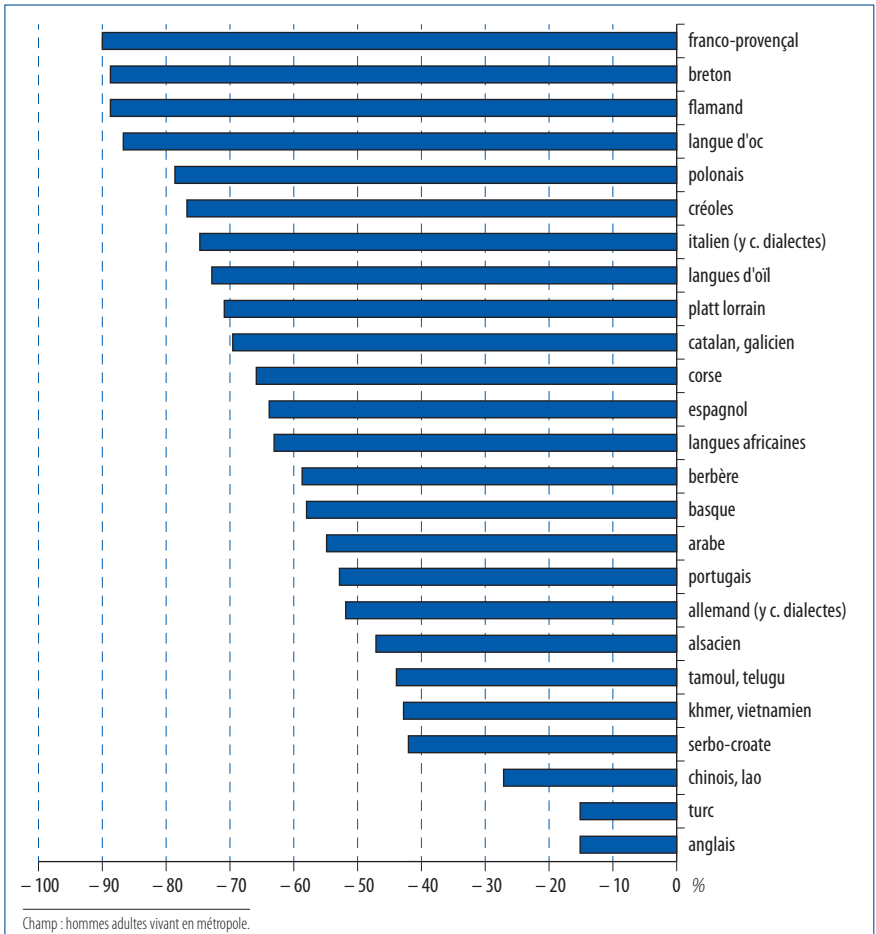
Source : Insee, recensement de la population de 2015

**Tableau 2 – Langues parlées pendant l'enfance par leurs parents aux descendants d'immigrés**

	Nés en France d'au moins un parent immigré			Deux parents immigrés		
	Français uniquement	Français et au moins une autre langue	Autre(s) langue(s) que le français	Français uniquement	Français et au moins une autre langue	Autre(s) langue(s) que le français
Ensemble	41	49	10	17	65	18

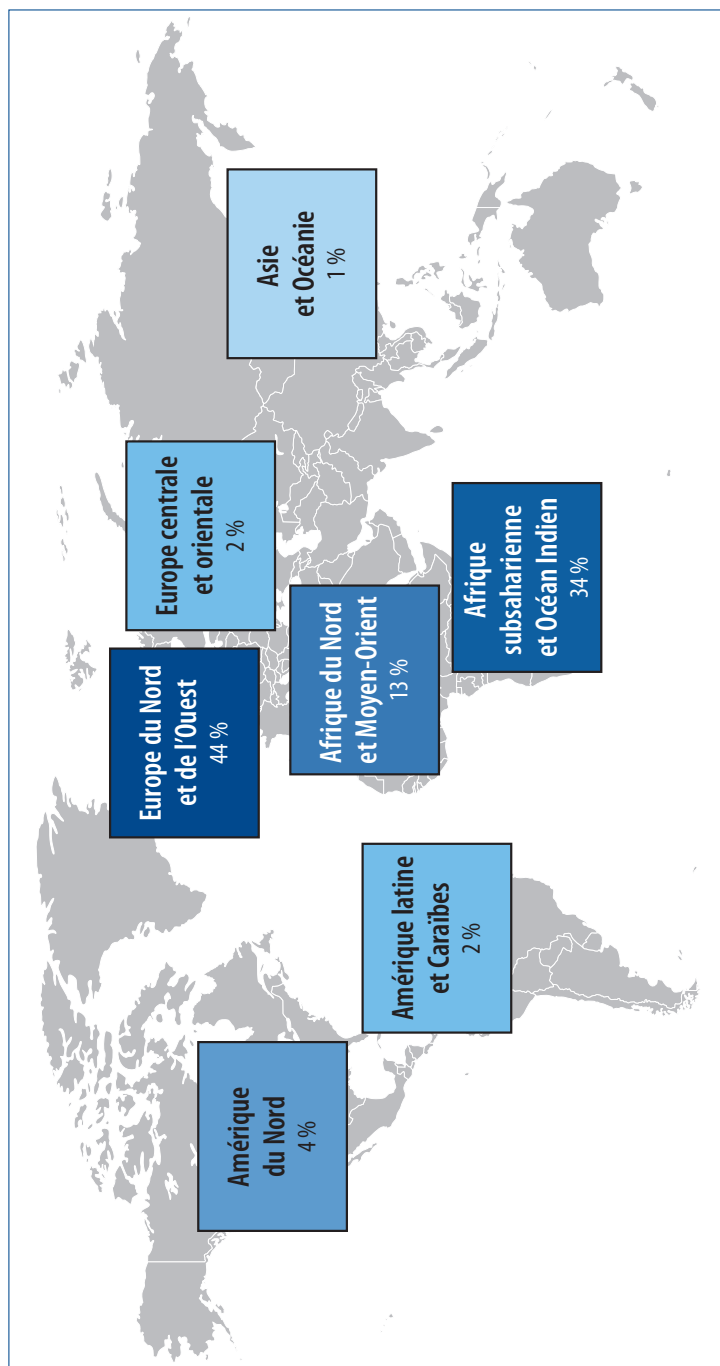
Source : Ined / Insee, enquête Trajectoires et origines 2008

**Graphique 1 – L'érosion des langues en une génération : proportion de pères qui n'ont pas parlé à leurs enfants de 5 ans la langue que leur propre père parlait habituellement à cet âge**



Source : Insee, enquête Famille 1999

Carte 1 – Répartition mondiale des francophones en 2018



Source: Organisation internationale de la Francophonie, 2018